

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 35-1 N° 3

OCTOBRE 2022

BON AUTOMNE À TOUS !

Cet automne à Saint-Joseph-de-Sorel, les activités sont de retour. Le 16 octobre prochain, la Grande marche débarque dans notre Ville pour sa 4^e édition. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur le site Internet de l'événement. Aussi, la Fée des lumières déplace ses festivités les 2 et 3 décembre prochain pour sa 9^e édition. Vous trouverez toutes les informations à l'intérieur du présent bulletin.

SOMMAIRE

- 2. CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE | MAIRE SUPPLÉANT
- 4. MOT DE LA CONSEILLÈRE
- 5. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISTOIRE
- 6. VIE MUNICIPALE
- 10. FÉERIE DES LUMIÈRES
- 13. LOISIRS
- 16. RÈGLEMENTS
- 18. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

www.vsjs.ca

[@villesaintjosephdesorel](https://www.facebook.com/villesaintjosephdesorel)

CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUIN 2022 :

CP-22-129 - Changement d'image et du site Internet de la Ville – Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate le directeur général et greffier-trésorier à examiner, avec son équipe, les besoins de la Ville en termes d'image de marque et de site Internet et autorise le directeur général et greffier-trésorier à demander des prix à différents fournisseurs de services professionnels dans ce sens.

COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUIN 2022 :

CP-22-132 - Toiture Hôtel de Ville - Autorisation appel d'offre – Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville dès que les plans et devis seront complétés par l'architecte.

COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2022 :

CP-22-146 – Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Modification du projet déposé – Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à modifier le projet déposé dans le cadre de la demande de subvention du « Volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » du Programme d'aide à la voirie locale pour 2022-2023. Le Conseil accepte que le directeur général et greffier-trésorier procède à une demande de prix auprès de firmes d'ingénierie pour la production de plans et devis ainsi qu'une estimation des coûts pour la réfection des rues Mc Carthy, Saint-Joseph et Chevrier.

CP-22-148 – Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville / Octroi d'un contrat – Le Conseil autorise les travaux de réfection de la toiture à son édifice municipal et accorde le contrat à Groupe Cirtech Inc., plus bas soumissionnaire conforme (ci-après appelé l'adjudicataire), au coût de 328 857,25 \$, toutes taxes incluses, à la condition que l'adjudicataire fournisse à la Ville les documents administratifs exigés à l'appel d'offres.

CP-22-156 - Convention de services d'évaluation municipale - Autorisation de signature – Le Conseil autorise la signature de la convention de services d'évaluation avec FQM Évaluation foncière (FQME) pour une durée de quatre (4) ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026), document présenté au Conseil municipal le 11 juillet 2022.

COMMISSION PERMANENTE DU 22 AOÛT 2022 :

CP-22-159 - Mandat – Élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales – Le Conseil mandate et accepte l'offre de services de la firme FNX-Innov au prix soumis de 15 500 \$, plus les taxes applicables, afin d'élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales selon le guide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que remis par l'engagement 37 de la Politique nationale de l'eau.

CP-22-163 - Embauche des étudiants - Centre récréatif Aussant - Hiver 2022-2023 – Le Conseil autorise l'embauche des étudiants, à titre de préposé au Centre récréatif Aussant, pour l'hiver 2022-2023, et ce, selon les conditions de travail accordées par les membres du Conseil municipal.

CP-22-171 – CAUCA - Entente - Centre de traitement des appels 9-1-1 – Le Conseil accepte l'entente proposée par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui entrera en vigueur le jour de sa signature pour un terme de 5 ans.

CP-22-172 - Service animalier Pierre-De Saurel - Financement d'enclos – Le Conseil accorde un montant de 2 500 \$ au Service animalier Pierre-De Saurel afin de participer au financement pour l'achat de 5 enclos à animaux à la suite du déménagement de l'organisme.

Chers citoyens, chères citoyennes,

L'été 2022 est maintenant terminée et l'automne nous présente ses premières journées. Saint-Joseph-de-Sorel aura été animée pendant la saison estivale. De nombreuses activités se sont déroulées comme la tournée des Vêpres de la Maison de la musique, l'activité de financement « Camper pour la Vie », la piscine municipale et le camp de jour. Merci de votre présence lors de toutes ces activités et merci aux organisateurs !

Je profiterais de la tribune que m'offre le bulletin municipal pour vous entretenir au sujet de l'environnement. Nous en entendons parler de plus en plus. L'environnement prend une place importante dans nos décisions. Nous avons tous une responsabilité avec les gestes que nous posons. À la municipalité, nous avons éliminé l'utilisation des sacs en plastique lors de la distribution des bulletins municipaux et l'utilisation des bouteilles de plastique lors de nos événements. De plus, lors des travaux effectués sur le toit de l'Hôtel de Ville, au courant de l'été, nous avons opté pour un toit de membrane blanche afin de réduire les îlots de chaleur.

Dans la vie de tous les jours, nous pouvons également poser de petits gestes simples. Depuis quelques années, la MRC offre la collecte de bac brun. Nous pouvons donc réduire la quantité de déchets enfouie en optant pour cette alternative simple. En faisant la pelouse, vous pouvez faire de l'herbicyclage, ce qui consiste à laisser les résidus de gazon sur votre terrain. De nombreux autres petits gestes peuvent être fait et collectivement nous pouvons faire une différence.

En posant des gestes aujourd'hui, nous faisons des actions pour le futur. Nous faisons en sorte que nous puissions évoluer dans une ville où tous peuvent s'épanouir et vivre dans les meilleures conditions possibles.

En terminant, je vous invite à surveiller ce qui se passe dans votre ville. Abonnez-vous à notre page Facebook pour vous tenir informé des activités municipales.

Bon automne !



A blue ink signature of Vincent Deguise.

Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRESSE SUPPLÉANTE | DU 22 AOÛT AU 21 NOVEMBRE 2022

GINETTE RICHARD

Quartier 2, poste 1

Madame Ginette Richard a été élue pour la première fois en novembre 2017, puis une seconde fois en novembre 2021. Elle est membre des comités suivants : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête nationale, Comité des Finances, Comité du Patrimoine, Comité de Sécurité Incendie et Comité régional culturel (CRC) en tant que substitut.

MÉLANIE GLADU, MAIRESSE SUPPLÉANTE DU 21 NOVEMBRE 2022 AU 20 MARS 2023

MOT DE LA CONSEILLÈRE

Bonjour,

En premier lieu, j'aimerais remercier tous les électeurs qui m'ont accordé leur confiance pour un second mandat. C'est un honneur pour moi de vous représenter.

Cette année, la rentrée prend un sens bien particulier, après deux années de pandémie où beaucoup d'activités ont dû être annulées. Maintenant, nous recommençons à vivre normalement. Le danger est toujours présent, mais grâce aux vaccins et aux efforts de la collectivité, nous pouvons nous retrouver avec moins d'hospitalisations et moins de décès.

C'est avec enthousiasme que le Conseil municipal prépare sa programmation d'activités pour l'automne. Le 16 octobre prochain, vous êtes invités à la Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie. Nous terminons aussi des travaux à la salle Olivar-Gravel et des activités pourront recommencer dans les prochains mois. En décembre, nous vivrons la Fête des lumières. Une première fois pour décembre puisque normalement l'évènement se tenait en janvier.

Plusieurs autres activités quotidiennes sont de retour, comme le local aux familles, le O.K.O. du Centre communautaire le Chez-Nous de Saint-Joseph. Le Bingo pourra reprendre dès que la salle Olivar-Gravel sera accessible. Les activités du Club de Scrabble « Si j'osais », les cours pour les 55 ans et plus, la Zumba et le Pound Fitness se tiennent aussi chaque semaine. Ce sont donc plusieurs activités qui sont offertes par la Ville et ses partenaires.

Pour ceux qui ne seraient pas intéressés par ces activités, vous pouvez aussi en profiter pour simplement marcher dans nos rues et nos très beaux parcs. Vous avez aussi la possibilité de profiter du patinage libre au Centre récréatif Aussant.

Avec tous ces choix, nous espérons combler tous les goûts. Je termine en vous rappelant que différents organismes comme l'AFEAS et le Club Lions sont toujours en période de recrutement.

Je vous souhaite de passer un bel automne et un bel hiver en santé !

Ginette Richard

Conseillère municipale quartier 2, poste 1



Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel.

PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



BACS DE JARDINAGE

Comme la saison des récoltes tire à sa fin, les locataires possédant un bac de jardinage au Parc Olivar Gravel ont jusqu'au **1^{er} novembre 2022** pour nettoyer leur espace de travail, ainsi que pour retourner leur clé au bureau administratif de l'Hôtel de Ville. **Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.**

Pour la nouvelle saison, vous serez contactés au début du mois de mars 2023, pour la relancer du bon pied. Pour ceux qui seraient intéressés par un bac et qui n'en ont pas, veuillez communiquer avec le bureau administratif afin que nous ajoutions votre nom sur la liste d'attente.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain !



CAFÉ-RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Toujours dans le but de rapprocher les élus de la population, nous sommes aussi très heureux de vous annoncer que le Conseil est de retour pour cette rencontre citoyenne qu'est le Café-rencontre. Vous êtes donc invité à venir rencontrer le maire et les membres du Conseil autour d'un café et de collations pour discuter des divers sujets d'actualités et des sujets traités dans votre toute dernière édition de « L'Information municipale ».

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 30 octobre 2022 à 10 h**, dans la salle Roger Frappier de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Au plaisir de vous y rencontrer !



PETIT MOMENT D'HISTOIRE

En 2021, le Conseil municipal autorisait la signature d'une entente avec la Société historique Pierre-De Saurel dans le but d'ouvrir un fonds d'archives au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Lors de différents travaux à l'Hôtel de Ville, plusieurs documents, photos et cadres ont été trouvés. Pour la Ville, il est important de mettre en valeur son histoire.

Au fil des mois, plusieurs articles ont été accumulés et récemment remis à la Société historique. La population pourra y retrouver de nombreuses photos de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, cadres et mosaïques d'anciens conseils municipaux. Le don représente 12 mètres linéaires d'archives, soit plus d'une trentaine de boîtes et d'articles.

De plus, à la suite du décès de l'ex-conseiller municipal Georges-Étienne Pontbriand, la Ville a récupéré de la famille de nombreux documents de nature publique. À l'occasion de ce don, le maire faisait savoir : « Il est très important pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de conserver les archives de monsieur Pontbriand. En les remettant à la Société historique, nous nous assurons de leur conservation. L'ajout des archives de monsieur Pontbriand dans le fonds de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est un moyen d'honorer sa mémoire et de souligner sa contribution exceptionnelle au sein de notre communauté. ».

En faisant le don de ces archives municipales, nous favorisons l'accès à notre Histoire à l'ensemble des citoyens d'ici et de la région. De plus, nous nous assurons d'une conservation des documents dans des conditions favorables. Nous remercions les employés de la Société historique pour leur soutien dans ce projet.

Notons que l'ouverture de ce fonds a été rendue possible grâce au soutien financier de la MRC de Pierre-De Saurel qui contribue au fonctionnement de la Société historique de Pierre-De Saurel.



VIE MUNICIPALE

CAMPEZ POUR LA VIE

Lors de la fin de semaine du 19 au 21 août 2022, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a accueilli un événement bien spécial. À la fin des festivités, nous pouvions voir la fierté dans leurs yeux. Nous tenons à envoyer toutes nos félicitations à monsieur Mario Boutot, madame Chantal Masse et à toute leur équipe pour l'organisation et le dépassement de l'objectif de Camper pour la vie - Levée de fonds de l'ARCC 10 Richelieu/Yamaska.

C'est un total de près de 28 000 \$ qu'ils ont réussi à récolter grâce à leur rassemblement! Bravo. Les fonds seront remis à la Fondation cancer du sein du Québec.

C'est avec plaisir que nous vous avons accueilli à Saint-Joseph-de-Sorel.



LES VÊPRES

Le 21 août dernier, la tournée des Vêpres musicales était de passage au parc de la Pointe-aux-Pins. Les gens présents ont pu assister à un concert du big band de l'Harmonie Calixa-Lavallée de Sorel, une lecture historique par Philippe Côté, une prestation de l'artiste en art visuel Odette Langlois, suivi d'une table champêtre.

Merci à toutes les personnes présentes (et qui ont bravé les caprices de Dame Nature). Nous adressons toutes nos félicitations à madame Rachel Doyon, directrice générale de la Maison de la musique et à toute son équipe. Merci à nos employés aux loisirs et aux travaux publics qui ont mis la main à la pâte pour l'organisation.

La diffusion et la promotion des arts et de la culture dans nos milieux est un objectif important. Merci à La Maison de la Musique de Sorel-Tracy de le faire aux quatre coins de la MRC de Pierre-De Saurel.



UN RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR ET LA PISCINE

Nous tenons à remercier et féliciter l'ensemble de nos employés étudiants qui ont travaillé pour le camp de jour et la piscine municipale. Grâce à eux, nos jeunes citoyens ont pu profiter d'un été animé et s'amuser en toute sécurité.



INAUGURATION D'UN VESTIAIRE AU NOM D'ANTHONY BEAUVILLIER

Le 7 septembre dernier, le Conseil municipal était heureux de recevoir l'attaquant des Islanders de New York Anthony Beauvillier. C'était l'occasion pour lui de visiter le vestiaire qui lui a été dédié. Le vestiaire #1 portera maintenant les couleurs des Islanders de New York et le nom d'Anthony Beauvillier.

Après Pierre Mondoux, Marc-André Fleury et François Beauchemin, c'est Anthony Beauvillier qui voit son nom associé à un vestiaire du Centre récréatif Aussant. Anthony étant originaire de la région, il revenait dans l'arène qui l'a vu jouer pendant ses années de hockey mineur.

Pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, il est important de souligner l'apport d'Anthony pour le sport régional. Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel souligne pour l'occasion : « En dédiant ce vestiaire au nom d'Anthony, nous voulons souligner sa contribution ici comme inspiration pour nos jeunes hockeyeurs. C'est un bel exemple pour notre relève sportive! »

Lors de cette célébration, Anthony aura signé officiellement le mur du vestiaire et il a signé le livre d'or de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Au courant de la saison, les joueurs de hockey pourront découvrir son vestiaire et redécouvrir les autres vestiaires nommés en l'honneur de joueurs de la Ligue nationale de hockey originaire de la région.





TAXIBUS | TRANSPORT RÉGIONAL

450 743-3336

Horaire
régulier

Dès le 4 juillet 2022

ZONE 1

Départs du lundi au vendredi

5 h 45*	6 h 15*	6 h 45*	7 h 15	7 h 45
8 h 15	8 h 45	9 h 15	9 h 45	10 h 15
10 h 45	11 h 15	11 h 45	12 h 15	12 h 45
13 h 15	13 h 45	14 h 15	14 h 45	15 h 15
15 h 45	16 h 15	16 h 45	17 h 15	17 h 45
18 h 15	18 h 45	19 h 15	20 h 15	21 h 15
22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**		

ZONE 1

Départs du samedi et dimanche

6 h 15*	7 h 15*	8 h 15*	9 h 15	10 h 15
11 h 15	12 h 15	13 h 15	14 h 15	15 h 15
16 h 15	17 h 15	18 h 15	19 h 15**	20 h 15**
21 h 15**	22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**	

ZONES 2 À 4

Départs du lundi au dimanche

6 h 15*	7 h 15*	8 h 15	9 h 15	10 h 15
11 h 15	12 h 15	13 h 15	14 h 15	15 h 15
16 h 15	17 h 15	18 h 15	19 h 15**	20 h 15**
21 h 15**	22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**	

* Réservation la veille avant la fermeture du bureau.

** Réservation le jour même avant la fermeture du bureau.

LA GRANDE MARCHE



LA GRANDE MARCHE

BOUGER,
C'EST AIMER
LA VIE !



5 KM



INSCRIVEZ-VOUS
ONMARCHÉ.COM
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DATE : dimanche 16 octobre 2022

HEURE : échauffement à 9 h 30, départ à 10 h

LIEU : Parc de la Pointe-aux-Pins
35, rue du Fleuve
Saint-Joseph-de-Sorel



RioTinto

Québec

QUÉBECOR



Ville de Saint-Joseph-de-Sorel



FÉERIE DES LUMIÈRES

9^E ÉDITION

2 ET 3
DÉCEMBRE
2022 ❄️

Feerie des Lumières

Saint-Joseph-de-Sorel



DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION COMPLÈTE
sur feeriedeslumieres.ca ❄️ Suivez-nous  ❄️ #feeriedeslumieres

L'ACCÈS AU SITE ET LES SPECTACLES SONT GRATUITS

Du 1^{er} décembre 2022 au 8 janvier 2023

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL!

DÉTAILS SUR FEERIEDESLUMIERES.CA

Vous êtes un citoyen de
Saint-Joseph-de-Sorel ?

Alors, vous êtes invité à décorer
votre maison et/ou logement afin
d'être éligible au concours.

L'originalité, le choix des matériaux,
l'harmonisation des décors et des
couleurs ainsi que la quantité
d'éléments de décoration seront les
critères d'appréciation qui guideront
les membres du conseil municipal au
cours de leur visite.



**Votez pour la maison ou le
logement le mieux décoré:**

Il suffit de prendre en note l'adresse
de la résidence ou de l'appartement
que vous estimez le mieux décoré
dans la municipalité et de compléter
le formulaire sur:

feeriedeslumieres.ca

Pour tous ceux qui auront voté entre
le 1^{er} décembre 2022 et le 8 janvier
2023, **il y aura plusieurs tirages de
différents prix.**

Plusieurs **certificats-cadeaux** de marchands
locaux à gagner **en votant ou en décorant !**

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

PAYABLE À 100 %	Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé * Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).
PAYABLE À 50 %	Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère) * La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).
GRATUIT	Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût) * La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

*NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.*

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.*

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

GESTION DES DOULEURS MUSCULOSQUELETTIQUES



Jour : Mardi
Durée : 13 septembre 2022 au 22 juin 2023
Lieu : Salle Roger Frappier **Heure :** 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

Aucun cours entre le 26 décembre 2022 et 7 janvier 2023.

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Durée : 13 septembre 2022 au 22 juin 2023
Lieu : Salle Roger Frappier **Heure :** 14 h 30 à 15 h 30
Coût : Gratuit

Aucun cours entre le 26 décembre 2022 et 7 janvier 2023.

STRATÉGIE INTELLECTUELLE



Jour : Jeudi
Durée : 15 septembre 2022 au 22 juin 2023
Lieu : Salle Roger Frappier **Heure :** 13 h 30 à 15 h 30
Coût : Gratuit

Aucun cours entre le 26 décembre 2022 et 7 janvier 2023.

ZUMBA



Jour : Lundi
Durée : 19 septembre au 12 décembre 2022
Lieu : Salle Roger Frappier **Heure :** 17 h à 18 h

POUND



Jour : Lundi et jeudi
Durée : 15 septembre au 1^{er} décembre 2022
Lieu : Salle Roger Frappier **Heure :** 18 h à 19 h

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle municipale # 2
Jour : Tous les mardis **Heure :** 18 h 30 à 21 h 30

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

BINGO RÉCRÉATIF



Dû aux travaux, le bingo récréatif est annulé.

PISCINE MUNICIPALE (FORMATION DE SAUVETEUR)



Tu es âgé de 15 ans et plus et un emploi comme sauveteur t'intéresse ? Inscris-toi dès maintenant aux formations !

Plusieurs postes sont à combler pour la prochaine saison à la piscine de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre gratuitement* les formations sauveteurs.

Réserve ta place auprès de Nancy Yelle, responsable aux loisirs et à la vie communautaire au loisirs@vsjs.ca ou par téléphone au **450 743-3205 poste 301**

*certaines conditions s'appliquent

Coût (Zumba et Pound) : Pour plus d'information sur les coûts, nous vous invitons à communiquer par téléphone avec Francine Gamelin (450 808-4691) et Mélanie Dumaresq (450 881-6463) par Facebook (MusiForme) ou sur le site



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », située au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au **450 780-5600, poste 4400.**

ALERTES MUNICIPALES



Ville Saint-Joseph-de-Sorel

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

vsjs.ca • 450 742-3744



HORAIRES DU PATINAGE LIBRE – GRATUIT

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	11 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	12 octobre 2022 14 h à 16 h	13 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	14 octobre 2022 14 h à 16 h
17 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	18 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	19 octobre 2022 14 h à 16 h	20 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	21 octobre 2022 14 h à 16 h
24 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	25 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	26 octobre 2022 14 h à 16 h	27 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	28 octobre 2022 ANNULÉ
31 octobre 2022 13 h 30 à 15 h 30	1 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	2 novembre 2022 14 h à 16 h	3 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	4 novembre 2022 14 h à 16 h
7 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	8 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	9 novembre 2022 14 h à 16 h	10 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	11 novembre 2022 ANNULÉ
14 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	15 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	16 novembre 2022 14 h à 16 h	17 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	18 novembre 2022 14 h à 16 h
21 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	22 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	23 novembre 2022 14 h à 16 h	24 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	25 novembre 2022 ANNULÉ
28 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	29 novembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	30 novembre 2022 14 h à 16 h	1 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	2 décembre 2022 14 h à 16 h
5 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	6 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	7 décembre 2022 14 h à 16 h	8 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	9 décembre 2022 14 h à 16 h
12 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	13 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	14 décembre 2022 14 h à 16 h	15 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	16 décembre 2022 14 h à 16 h
19 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	20 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	21 décembre 2022 14 h à 16 h	22 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	23 décembre 2022 14 h à 16 h
26 décembre 2022 FERMÉ	27 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	28 décembre 2022 14 h à 16 h	29 décembre 2022 13 h 30 à 15 h 30	30 décembre 2022 14 h à 16 h

* cet horaire est sujet à changement sans préavis *

TOURNOIS ARÉNA AUSSANT

Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire 18,19,24,25 et 26 mars 2023
 Tournoi Rio Tinto 17 au 21 avril 2023



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES
D'ABONNEMENT
DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 17 SEPTEMBRE
10 SEMAINES

AMIKINS Cours de développement moteur
• 2 1/2 à 5 ans

CHEERLEADING RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS
• 5 à 12 ans
• Avec ou sans escalade
• 3 heures d'animation



COURS EN GROUPE

DÈS LE 12 SEPTEMBRE
12 SEMAINES

PILATES
• 3 niveaux

MAMANS-BÉBÉS
• Extérieur

**COURS DE MISE
EN FORME AÎNÉS**

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP SOREL TRACY
Centre sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



PORTES OUVERTES

DU 6 AU 11 SEPTEMBRE 2022
Venez essayer nos activités d'automne
GRATUITEMENT. Réservation obligatoire



RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 18)**;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 18).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

Local temporaire: 57, rue George, Sorel-Tracy (QC) J3P 1B9

Courriel : adopte.caps@gmail.com



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



La collecte de résidus verts s'effectuera dans les 2 et 24 novembre 2022

COLLECTE DE BRANCHES



La collecte de branches s'effectuera dans le 20 octobre 2022.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 7 avril au 24 novembre 2022.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES (AJOUT)



Des collectes d'ordures ménagères (bacs noirs) ont été ajoutés au calendrier. Voici les dates à retenir : **le 22 décembre 2022.**

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **2 décembre 2021 au 26 mars 2022**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **30 mars au 27 novembre 2022** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, bardeaux d'asphalte, isolants, etc.) • Résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin) • Meubles et appareils électroménagers Pneus • Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel • Déchets d'équipements électriques et électroniques • Lampes au mercure (tubes fluorescents, à induction ou UV, lampes fluocompactes, lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres) • Matières recyclables.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychlorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 10 NOVEMBRE 2022 • AUCUNE EN DÉCEMBRE



MATIÈRES ACCEPTÉES :

Abri d'auto • ABS • Baignoire • Balançoire • Barbecue au gaz propane • Bicyclette • Bureau • Chaise • Chaise berçante • Chauffe-eau • Commode • Desserte • Divan • Douche • Évier • Fauteuil • Fournaise • Gros objets • Gros rebuts • Lavabo • Lit • Matelas • Meubles • Plastique agricole souillé de terre • Poussette • Réservoir d'eau chaude • Sapin de Noël artificiel • Sofa • Sommier • Table • Table de chevet • Tapis • Toile de piscine • Toilette • Tuyau ABS • Vélo • etc.

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

MISSION : RÉDUCTION ! : Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel, au **450 743-2703**.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation et est un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022 coûteront 35 \$

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2022 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner.

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 17 octobre, 21 novembre et 22 décembre 2022

Heure : 19 h (début de la séance ordinaire)

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 10 octobre 2022.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 25 octobre, 22 novembre et 27 décembre 2022.

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Quatrième versement : 14 novembre 2022

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, **entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante** sur tout chemin public ou place publique.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville **du 15 octobre** d'une année **au 15 avril** de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Merci de votre collaboration !

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141 ou *4141

Travaux publics (urgence) 911

(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212

Voirie poste 211

Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602

Local des 3 âges 450 743-5431

Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087

Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL